


**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** **PEROXAN BIB-40 P**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation**  
Initiateur de réaction  
Pour utilisation industrielle
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:** PERGAN GmbH  
Hilfsstoffe für industrielle Prozesse  
Schlavenhorst 71  
D-46395 Bocholt  
Tel: +49 2871 9902-0  
Fax: +49 2871 9902-50
- **Service chargé des renseignements:** Protection de l'environnement / Sécurité du travail  
Competent person:  
\* Sales Manager Germany: Mr. Ansgar Pappenheim, e-mail: a.pappenheim@pergan.com  
\* Export Sales Manager: Mr. Dr. Thomas Philipps, e-mail: dr.philipps@pergan.com  
\* Environment protection / : Mr. Christoph Wiltling, e-mail: c.wiltling@pergan.com  
Security of labour
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence** - Tel: +49 2871 9902-0

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**  
Flam. Sol. 1 H228 Matière solide inflammable.  
Org. Perox. G  
Aquatic Chronic 4 H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**   
GHS02
- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:** Peroxyde de [(1,3 / 1,4)-phénylènebis(1-méthyléthylidène)]bis[tert-butyle]
- **Mentions de danger** H228 Matière solide inflammable.  
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
- **Conseils de prudence**  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.  
P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser du CO<sub>2</sub>, de la poudre d'extinction ou de l'eau pulvérisée pour l'extinction.  
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
- **vPvB:** Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**· **3.2 Mélanges**· **Composants dangereux:**

CAS: 471-34-1	carbonate de calcium	50-60%
EINECS: 207-439-9	substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition	
Reg-No.: 01-2119486795-18	sur le lieu de travail	

Nom du produit: **PEROXAN BIB-40 P**

(suite de la page 1)

CAS: 25155-25-3 EINECS: 246-678-3 Reg-No.: 01-2119495677-17	Peroxyde de [(1,3 / 1,4)-phénylènebis(1-méthyléthylidène)]bis[tert-butyle] Org. Perox. D, H242; Aquatic Chronic 4, H413	30-40%
CAS: 112926-00-8 Reg-No.: 01-2119379499-16	Silica gel, precipitated Numéro CAS alternatif: 7631-86-9 substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	2,5-5%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**· **4.1 Description des mesures de premiers secours**· **Remarques générales:**

Autoprotection du secouriste d'urgence.

· **Après inhalation:**

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

· **Après contact avec la peau:**

Enlever les vêtements imprégnés du produit.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

· **Après ingestion:**

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**· **5.1 Moyens d'extinction**· **Moyens d'extinction:**CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

· **5.3 Conseils aux pompiers**· **Équipement spécial de sécurité:**


Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

· **Autres indications**Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.  
Autoprotection du secouriste d'urgence.**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**Si la température continue à croître, refroidir à jet d'eau d'une distance.  
En cas de dégradation de produit, porter un masque de protection respiratoire avec filtre A.  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**Assurer une aération suffisante.  
Nettoyage mécanique et l'éliminer ensuite en observant les règlements administratifs.· **6.4 Référence à d'autres rubriques**Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.  
En cas d'accident de transport et de renversement de quantités importantes de produits, informer les autorités.

Nom du produit: **PEROXAN BIB-40 P**

(suite de la page 2)

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
    - Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
    - Eviter la formation de poussière.
    - En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire.
    - Laver bien les mains avant de faire une pause ou à la fin du travail.
    - Eviter la contamination, la rouille, les produits chimiques en particulier les acides concentrés, les alcalis, les accélérateurs (sels des métaux lourds et amines).
    - Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser
    - Eviter les chocs et les frictions.
  
  - **Préventions des incendies et des explosions:**
    - Tenir à l'abri de la chaleur.
    - Eviter les chocs et les frictions.
    - La poussière peut former avec l'air un mélange explosif.
    - La matière/le produit est un comburant à l'état sec.
-  Eviter flammes libres, étincelles, la lumière du soleil direct et autres sources de chaleur.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
  - **Stockage:** Stocker conformément à la réglementation locale/nationale.
  - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
    - Ne conserver que dans le fût d'origine.
    - Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.
    - N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.
  - **Indications concernant le stockage commun:** Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
  - **Autres indications sur les conditions de stockage:**
    - Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
    - Protéger contre les impuretés.
  - **Température de stockage recommandée (Pour maintenir le qualité):** max.: +30 °C
  - **Classe de stockage:** 5.2
  - **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**· **8.1 Paramètres de contrôle**· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****471-34-1 carbonate de calcium**VL Valeur à long terme: 10 mg/m<sup>3</sup>**112926-00-8 Silica gel, precipitated**VL Valeur à long terme: 10 mg/m<sup>3</sup>  
précipités· **DNEL****471-34-1 carbonate de calcium**Inhalatoire DNEL Longterm Local 4,26 mg/m<sup>3</sup> (Worker)**25155-25-3 Peroxyde de [(1,3 / 1,4)-phénylènebis(1-méthyléthylidène)]bis[tert-butyle]**

Dermique DNEL Longterm System 28 mg/kg bw/day (Worker)

Inhalatoire DNEL Longterm System 19,7 mg/m<sup>3</sup> (Worker)**112926-00-8 Silica gel, precipitated**Inhalatoire DNEL Longterm System 4 mg/m<sup>3</sup> (Worker)· **PNEC****471-34-1 carbonate de calcium**

PNEC STP 100 mg/l (AF 10)

**25155-25-3 Peroxyde de [(1,3 / 1,4)-phénylènebis(1-méthyléthylidène)]bis[tert-butyle]**

PNEC Marinewater sed 0,892 mg/kg sed dw (AF 1.000)

PNEC Freshwater sed 8,9 mg/kg sed dw (AF 100)

PNEC STP 100 mg/l (AF 10)

· **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 4)

BE/FR

Nom du produit: **PEROXAN BIB-40 P**

(suite de la page 3)

**8.2 Contrôles de l'exposition**· **Contrôles techniques appropriés**

Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Conserver à part les vêtements de protection.  
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.  
Protection préventive de la peau avec une crème de protection.  
Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses.

· **Protection respiratoire:**

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.  
Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.



Filtre P2

· **Protection des mains:**

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.



Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Gants de protection

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Butylcaoutchouc  
Caoutchouc fluoré (Viton)  
Caoutchouc nitrile  
Néoprène

· **Temps de pénétration du matériau des gants**· **Protection des yeux/du visage**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.



Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps:**

Vêtements de travail protecteurs

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**· **Indications générales**

· <b>Couleur:</b>	Blanchâtre
· <b>Odeur:</b>	Caractéristique
· <b>Seuil olfactif:</b>	Non déterminé.
· <b>Point de fusion/point de congélation:</b>	Non applicable.
· <b>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Non applicable.
· <b>Inflammabilité</b>	Peut provoquer un incendie.
· <b>Limites inférieure et supérieure d'explosion</b>	
· <b>Inférieure:</b>	Non déterminé.
· <b>Supérieure:</b>	Non déterminé.
· <b>Point d'éclair</b>	Non applicable.
· <b>Température de décomposition:</b>	+80 °C (SADT)
· <b>pH</b>	Non applicable.
· <b>Viscosité:</b>	
· <b>Viscosité cinématique</b>	Non applicable.
· <b>Dynamique:</b>	Non applicable.
· <b>Solubilité</b>	
· <b>l'eau:</b>	Non déterminé.
· <b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>	non déterminée
· <b>Pression de vapeur:</b>	Non applicable.
· <b>Densité et/ou densité relative</b>	
· <b>Densité à 20 °C:</b>	1,5 g/cm <sup>3</sup>
· <b>Densité relative</b>	Non déterminé.
· <b>Masse volumique à 20 °C:</b>	480 kg/m <sup>3</sup>
· <b>Densité de vapeur:</b>	Non applicable.

(suite page 5)

BE/FR

Nom du produit: **PEROXAN BIB-40 P**

(suite de la page 4)

· <b>Caractéristiques des particules</b>	Voir point 3.
· <b>9.2 Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· <b>Aspect:</b>	
· <b>Forme:</b>	Solide Poudre
· <b>Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité</b>	
· <b>Température d'auto-inflammation</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· <b>Propriétés explosives:</b>	Non déterminé.
· <b>Changement d'état</b>	
· <b>Taux d'évaporation:</b>	Non applicable.
· <b>Informations concernant les classes de danger physique</b>	
· <b>Substances et mélanges explosibles</b>	néant
· <b>Gaz inflammables</b>	néant
· <b>Aérosols</b>	néant
· <b>Gaz comburants</b>	néant
· <b>Gaz sous pression</b>	néant
· <b>Liquides inflammables</b>	néant
· <b>Matières solides inflammables</b>	Matière solide inflammable.
· <b>Substances et mélanges autoréactifs</b>	néant
· <b>Liquides pyrophoriques</b>	néant
· <b>Matières solides pyrophoriques</b>	néant
· <b>Matières et mélanges auto-échauffants</b>	néant
· <b>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</b>	néant
· <b>Liquides comburants</b>	néant
· <b>Matières solides comburantes</b>	néant
· <b>Peroxydes organiques</b>	néant
· <b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</b>	néant
· <b>Explosibles désensibilisés</b>	néant

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

· <b>10.1 Réactivité</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· <b>10.2 Stabilité chimique</b>	
· <b>Décomposition thermique/ conditions à éviter:</b>	La SADT - (Self accelerating decomposition temperature / température de décomposition auto-accélérée) est la température la plus basse à partir de laquelle une décomposition auto-accélérée peut se produire pour une substance donnée dans son emballage de transport. Une réaction de décomposition auto-accélérée et dans certaines circonstances, une explosion ou un feu peuvent être causés par une décomposition thermique du produit à partir de la température suivante. Un contact avec des substances incompatibles peut provoquer la décomposition du produit à la SADT ou en dessous de la SADT. Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
· <b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	Décomposition autoaccélérée à (SADT).
· <b>10.4 Conditions à éviter</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· <b>10.5 Matières incompatibles:</b>	Décomposition spontanée au contact de saletés, rouille, produits chimiques, bases et acides concentrés, et accélérateurs (par exemple sels de métaux lourds et amines). Eviter tout contact.
· <b>10.6 Produits de décomposition dangereux:</b>	Gaz carbonique, hydrocarbures craqués, Monoxyde de carbone Aucun produit de décomposition dangereux en cas de stockage et de manipulation conformes.
· <b>Indications complémentaires:</b>	Les procédures d'urgence varient en fonction des conditions. L'utilisateur doit mettre en place un plan de réaction pour les situations d'urgence.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

· <b>11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008</b>	
· <b>Toxicité aiguë</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)  
BE/FR

Nom du produit: **PEROXAN BIB-40 P**

(suite de la page 5)

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:	
<b>471-34-1 carbonate de calcium</b>	
Oral	LD50 >2.000 mg/kg (rat)
<b>25155-25-3 Peroxyde de [(1,3 / 1,4)-phénylènebis(1-méthyléthylidène)]bis[tert-butyle]</b>	
Oral	LD50 >5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50 >2.000 mg/kg (rat)
· Corrosion cutanée/irritation cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Mutagénicité sur les cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)	
- exposition unique	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)	
- exposition répétée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· 11.2 Informations sur les autres dangers	
· Propriétés perturbant le système endocrinien	
Aucun des composants n'est compris.	

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

· 12.1 Toxicité	
· Toxicité aquatique:	
<b>25155-25-3 Peroxyde de [(1,3 / 1,4)-phénylènebis(1-méthyléthylidène)]bis[tert-butyle]</b>	
LC50 / 96h	750 mg/l (piscis)
· 12.2 Persistance et dégradabilité	
· Degré d'élimination:	
· Classification:	
<b>471-34-1 carbonate de calcium</b>	
Dégradabilité	(Il n'est pas nécessaire d'effectuer un e)
<b>25155-25-3 Peroxyde de [(1,3 / 1,4)-phénylènebis(1-méthyléthylidène)]bis[tert-butyle]</b>	
Dégradabilité	(N'est pas facilement biodégradable) (OECD 301 D)
<b>112926-00-8 Silica gel, precipitated</b>	
Dégradabilité	(Il n'est pas nécessaire d'effectuer un e)
· 12.3 Potentiel de bioaccumulation	
· Coefficient de partage : nOctanol/eau : [Log Kow]	
25155-25-3 Peroxyde de [(1,3 / 1,4)-phénylènebis(1-méthyléthylidène)]bis[tert-butyle]	7,3 (20°C)
· Facteur de bioconcentration (FBC)	
<b>25155-25-3 Peroxyde de [(1,3 / 1,4)-phénylènebis(1-méthyléthylidène)]bis[tert-butyle]</b>	
BCF	1.820
· 12.4 Mobilité dans le sol	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB	
· PBT:	Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
· vPvB:	Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien	Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
· 12.7 Autres effets néfastes	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· Autres indications écologiques:	
· Indications générales:	Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

(suite page 7)

BE/FR

Nom du produit: **PEROXAN BIB-40 P**

(suite de la page 6)

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

## · 13.1 Méthodes de traitement des déchets

## · Recommandation:



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

## · Code déchet:

Élimination conformément à la législation en vigueur. Veuillez prendre contact avec le service compétent (administration ou entreprise d'élimination de déchets) qui vous informera des mesures à prendre en matière d'élimination.

## · Emballages non nettoyés:

## · Recommandation:

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
· ADR, IMDG, IATA	UN1325
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR	UN1325 SOLIDE ORGANIQUE INFLAMMABLE, N.S.A. (BIS (tert-BUTYLPEROXYISOPROPYL) BENZÈNE(S))
· IMDG, IATA	FLAMMABLE SOLID, ORGANIC, N.O.S. (DI-(tert-BUTYLPEROXYISOPROPYL)-BENZENE(S))
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR	
· Classe	4.1 (F1) Matières solides inflammables, matières autoréactives, matières qui polymérisent et matières solides explosibles désensibilisées
· Étiquette	4.1
· IMDG, IATA	
· Class	4.1 Matières solides inflammables, matières autoréactives, matières qui polymérisent et matières solides explosibles désensibilisées
· Label	4.1
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	II
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières solides inflammables, matières autoréactives, matières qui polymérisent et matières solides explosibles désensibilisées
· No EMS:	F-A,S-G
· Stowage Category	B
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1 kg
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 g
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	E

(suite page 8)

BE/FR

Nom du produit: **PEROXAN BIB-40 P**

(suite de la page 7)

· <b>IMDG</b>	
· <b>Limited quantities (LQ)</b>	1 kg
· <b>Excepted quantities (EQ)</b>	Code: E2
	Maximum net quantity per inner packaging: 30 g
	Maximum net quantity per outer packaging: 500 g

**\* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I**      Aucun des composants n'est compris.

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**      H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.  
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
- **Service établissant la fiche technique:**      Protection de l'environnement / Sécurité du travail
- **Contact:**      Tel: +49 2871 9902-0  
E-mail: mail@pergan.com
- **Numéro de la version précédente:**      10
- **Acronymes et abréviations:**      RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
DOT: US Department of Transportation  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)  
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
Flam. Sol. 1: Matières solides inflammables – Catégorie 1  
Org. Perox. D: Peroxydes organiques – Type C/D  
Org. Perox. G: Peroxydes organiques – Type G  
Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4
- **\* Données modifiées par rapport à la version précédente**